

AR PREFECTURE

006-210600847-20180322-DLB62_22-DE
Reçu le 26/03/2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018



COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018



Rapport de Monsieur Pierre ASCHIERI
Maire de Mouans-Sartoux

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

AR PREFECTURE

006-210600847-20180322-DLB62_22-DE
Reçu le 26/03/2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

SOMMAIRE

I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- 1 - La reprise économique est en marche
- 2 - La loi de Finances 2018

II - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- 1 - Les dépenses de fonctionnement
- 2 - Les dépenses de personnel
- 3 - Les recettes de fonctionnement
- 4 - Une capacité d'autofinancement limitée
- 5 - Les dépenses d'équipement
- 6 - Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2017

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

- 1 - La fiscalité
- 2 - La dotation globale de fonctionnement
- 3 - Les autres recettes
- 4 - Les dépenses de fonctionnement
- 5 - Les orientations en matière d'investissements
- 6 - Le financement des investissements

IV - CONCLUSION

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

La tenue de ce débat s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il permet au Conseil Municipal d'informer les élus de la situation financière de la Commune et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et au delà pour certains programmes importants.

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales, le législateur a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Pour cela, le Maire élabore et présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires comprenant les informations suivantes :

- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation des investissements intégrant une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice en cours.
- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune, notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en investissement comme en fonctionnement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, ...
- Au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant, du dernier exercice connu, la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel qui précise notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, la durée effective du travail dans la Commune.

A ces informations s'ajoutent des éléments relatifs au contexte économique et aux orientations décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances impactant le budget de la Commune.

Enfin, ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1 - La reprise économique est en marche

Selon les prévisions de l'OCDE, l'économie mondiale devrait croître très légèrement mais l'environnement international reste marqué par l'imprévisibilité du Président américain tandis que les premières économies mondiales comme la Chine sont dans une dynamique favorable.

En 2017, la Zone Euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. La reprise se consolide avec une croissance modérée des économies des principaux pays. Désormais 19 pays de la Zone Euro profitent de l'amélioration économique conjoncturelle affichant une croissance positive entre 0,3 % et 1,5 %, avec en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, une croissance plus régulière sur plusieurs trimestres en 2017.

Le retour de l'inflation, attendu à 1,4 % en moyenne en 2018, devrait finir par peser sur la croissance l'an prochain sur la Zone Euro.

Cette reprise reste toutefois sous la menace de risques politiques en raison de la crise « catalane » et du « Brexit » qui viennent rappeler à quel point les impacts potentiels sur les économies restent importants.

En France, au regard de l'accélération de l'activité en 2017, portée par l'investissement des entreprises et des ménages, mais aussi par la progression des dépenses de consommation, biens et services, l'INSEE a annoncé une croissance du PIB de 1,9 % en 2017, soit son plus haut niveau depuis six ans.

Signe de cette bonne santé économique retrouvée, les exportations françaises ont nettement accéléré, avec une hausse de 3,5 % en 2017 après 1,6 % en 2016.

Dans ce contexte, le solde commercial français va continuer de peser sur l'activité, mais de manière moins marquée que l'an dernier.

Selon l'organisme public cette tendance positive devrait se poursuivre en 2018 grâce à la bonne tenue des exportations. Le taux de chômage, un des points noirs de l'économie française, devrait légèrement reculer, pour atteindre à la mi-2018 9,4 % de la population active contre 9,7 % aujourd'hui.

En ce qui concerne l'inflation, 2017 a été l'année d'un léger rebond, résultant d'une dynamique des prix de l'énergie et d'une nette accélération des prix de l'alimentation.

Elle s'est établie pour 2017 en moyenne à 1 % contre 0,2 % en 2016 et 0 % en 2015. Il s'agit du plus fort taux d'inflation moyen depuis 2012.

2 – La loi de Finances 2018

Dans ce contexte, le gouvernement affirme sa volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en diminuant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB.

Pour ce faire, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018/2022 fixe de nouveaux objectifs très restrictifs en matière de dépenses, de recettes et d'endettement pour les collectivités :

- Réduction du niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB
- Réduction du taux des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB
- Abaissement du déficit public de 2 points de PIB
- Réduction de la dette de 5 points de PIB

Après l'effort consenti par les collectivités au redressement des finances publiques du gouvernement « Hollande » avec une réduction de 11 milliards d'euros sur la période 2014/2017, les collectivités locales sont de nouveau sollicitées afin de contribuer à un nouvel effort de redressement de 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

A ces fins, des objectifs nationaux impératifs d'évolution des dépenses de fonctionnement sont fixés à +1,2 % par an pour l'ensemble des collectivités sur la période 2018/2022. Pour les Communes et EPCI, cet objectif est réduit à +1,1 % contre + 1,7 % en 2017.

Un plafonnement de l'endettement des collectivités, via le ratio de capacité de désendettement, est fixé à 12 années pour les Communes et EPCI.

Un contrat sera conclu entre l'État et les collectivités afin que ces objectifs soient respectés.

En 2018 seules sont concernées :

- Les Régions, Départements et la Métropole de Lyon
- Les Communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses de fonctionnement constatées au compte de gestion du budget principal de l'exercice 2016 sont supérieures à **60 millions d'euros**

Cette contractualisation est facultative pour les autres communes et EPCI en 2018 mais aucune garantie n'est apportée par l'État sur la possibilité d'extension du dispositif à l'ensemble des collectivités pour 2019.

Ce contrat est conclu pour trois ans, au plus tard fin du 1^{er} semestre 2018 pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Il est à noter que des sanctions sont mises en place en cas de non respect des objectifs fixés ci-dessus, sous la forme de « Bonus/Malus ».

En effet, en cas de signature du contrat et de dépassement de l'objectif, une ponction financière, égale à 75 % du dépassement et plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal, est prélevée directement sur les douzièmes de fiscalité.

Ni la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ni la Commune de Mouans-Sartoux ne sont concernées par ces dispositions.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

L'autre mesure majeure de la loi de finances 2018, annoncée par le Président de la République lors de sa campagne électorale, est la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette réforme consiste à supprimer la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables à l'horizon 2020 de façon progressive et se fait sous la forme d'un dégrèvement :

- En 2018 : 30 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2019 : 65 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2020 : 100 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuables

Les contribuables concernés par cette suppression sont identifiés en fonction de leur revenu fiscal de référence :

- Revenu fiscal inférieur ou égal à 27 000 € pour la 1ère part
- Revenu fiscal inférieur ou égal à 43 000 € pour un couple sans enfant
- Majoration de 8 000 € pour chacune des 2 premières 1/2 parts
- Majoration de 6 000 € pour chaque 1/2 part supplémentaire à partir de la 3ème

Quel est l'impact de cette mesure pour la Commune ?

Pour 2018 il n'y a pas d'impact, les dégrèvements accordés aux contribuables n'entraînent pas de perte de recettes fiscales.

A taux de fiscalité et abattements identiques à ceux de 2017, la Commune sera compensée à l'euro près.

L'État se substitue pour tout ou partie de la cotisation du contribuable de l'année 2018 et verse à la Commune à sa place.

En cas d'augmentation du taux de taxe d'habitation en 2018, le contribuable dégrévé devra payer la différence de cotisation liée à la décision de la Commune.

Si les dispositions de la loi de finances 2018 ne sont pas remises en cause dans le futur, il n'y aura pas de perte de recettes fiscales pour la Commune en 2019 et 2020.

Malgré tout, on peut s'interroger à juste titre sur la pérennité de cette mesure, sachant que le Président de la République et son 1^{er} ministre ont annoncé la suppression totale de la taxe d'habitation et une réforme plus globale de la fiscalité locale.

En dehors de ces deux mesures phares, la loi de finances 2018 comprend plusieurs mesures ayant des impacts non négligeables pour la construction du budget primitif :

- Le gel de l'enveloppe des concours financiers de l'État en valeur

L'accroissement du nombre de fusions de Communes combiné à l'augmentation des deux dotations de solidarité urbaine (la DSUCS et la DSU) au sein de cette enveloppe figée, devraient réduire la part de la dotation générale de fonctionnement (DGF) attribuée aux collectivités ne bénéficiant pas de ces évolutions.

Cette mesure devrait entraîner une nouvelle baisse de la DGF pour la Commune de Mouans-Sartoux.

- Une neutralisation du FPIC

L'État a décidé que l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait définitivement fixé à hauteur d'1 milliard d'euros.

Toutefois, le montant individuel de la contribution au FPIC de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) pourrait varier dans des proportions importantes en raison des recompositions engagées sur de nombreux territoires.

Ces changements auraient bien évidemment un impact sur les communes membres de la CAPG contribuant au FPIC.

- La pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Comme l'État s'y était engagé, le fonds de soutien à l'investissement local est pérennisé en 2018 à hauteur de 665 millions d'euros.

Ce fonds a vocation à soutenir des projets à destination des communes et EPCI dans des domaines prioritaires (Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants)

A cela s'ajoute en 2018 la création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires.

- Une revalorisation des bases fiscales

Pour la première année, la revalorisation des bases fiscales est automatique et définie en fonction de l'inflation constatée l'année N-1

L'inflation pour 2017 étant de 1,012 %, l'évolution des bases (hors bases nouvelles) devrait se traduire par une augmentation de 1,012 % en 2018.

Pour rappel, la revalorisation des bases était de 0,4 % en 2017 et de 1 % en 2016.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un excédent qui vient clôturer positivement l'exercice 2017

Les comptes administratifs 2017**Budget principal en K€**

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	17 980 K€	• Recettes	7 221 K€
• Dépenses	- 16 196 K€	• Dépenses	- 7 321 K€
• Résultat de l'exercice	1 784 K€	• Résultat de l'exercice	- 100 K€
• Excédent reporté	108 K€	• Déficit reporté	- 396 K€
• Résultat de fonctionnement	1 892 K€	• Besoin de financement	- 496 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	1 396 K€		

Les budgets annexes**Budget Eau et Assainissement en K€**

Exploitation			Investissement		
	Eau	Asst		Eau	Asst
• Recettes	3 133 K€	1 589 K€	• Recettes	729 K€	479 K€
• Dépenses	- 2 682 K€	- 1 454 K€	• Dépenses	- 534 K€	- 218 K€
• Résultat de l'exercice	451 K€	135 K€	• Résultat de l'exercice	195 K€	261 K€
• Excédent reporté	412 K€	247 K€	• Déficit ou excédent reporté	- 103 K€	49 K€
• Résultat de fonctionnement	863 K€	382 K€	• Besoin ou excédent de financement	92 K€	311 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	863 K€	382 K€			

Budget Pompes Funèbres en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	18 K€	• Recettes	1 K€
• Dépenses	- 11 K€	• Dépenses	0 K€
• Résultat de l'exercice	7 K€	• Résultat de l'exercice	1 K€
• Excédent reporté	11 K€	• Excédent reporté	18 K€
• Résultat de fonctionnement	18 K€	• Excédent d'investissement	19 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	18 K€		

AR PREFECTURE

006-210600847-20180322-DLB62_22-DE
Reçu le 26/03/2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Budget Transports en K€

Fonctionnement	
• Recettes	114 K€
• Dépenses	- 114 K€
• Résultat de l'exercice	0 K€
• Excédent reporté	6 K€
• Résultat de fonctionnement	6 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	6 K€

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

1 - Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	Taux d'évolution								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Dépenses réelles de fonctionnement	12 197	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	14 655	2,69 %
• Charges à caractère général	2 019	2 216	2 202	2 281	2 304	2 259	2 311	2 303	-0,32 %
• Charges de personnel	7 131	7 321	7 645	7 944	8 334	8 520	8 778	9 197	4,78 %
• Autres charges de gestion courante	2 218	2 325	2 553	2 518	2 699	2 751	2 640	2 585	-2,09 %
Dont subventions diverses	1 922	2 028	2 253	2 224	2 403	2 442	2 308	2 266	-1,82 %
• Intérêts de la dette	575	571	651	649	670	595	542	475	-12,46 %
• Autres dépenses	253	230	101	236	172	- 4	0	95	

Maîtrise des charges de fonctionnement des services

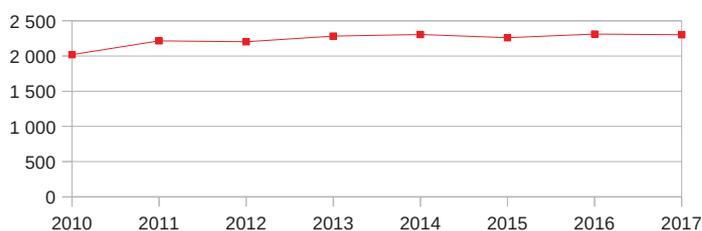
Les charges de fonctionnement des services enregistrent une légère diminution des dépenses par rapport à 2017 (- 8 K€).

La stabilisation des dépenses de fonctionnement des services était un objectif affiché lors du vote du budget primitif 2017 puisque les crédits prévus étaient identiques à ceux réalisés au compte administratif 2016.

Force est de constater que cet objectif a été atteint grâce aux efforts et à la mobilisation de l'ensemble des services municipaux pour maîtriser les crédits budgétaires alloués au budget.

On peut identifier des augmentations significatives sur certains postes budgétaires tels que l'énergie qui subit des hausses de tarifs régulières, l'alimentation qui évolue en fonction des effectifs scolaires (compensée par l'évolution des recettes de restauration scolaire) ou encore les frais d'études pour le quartier de la Chapelle engagés en cours d'année après le vote du budget.

Grâce à un suivi régulier des dépenses et des crédits budgétaires tout au long de l'année, ces augmentations ont pu être compensées par des économies réalisées sur d'autres postes tels que les frais de contentieux, les assurances, l'entretien de la voirie, l'affranchissement, les frais de télécommunications, les frais de réception, les annonces et insertions, ...

Charges à caractère général

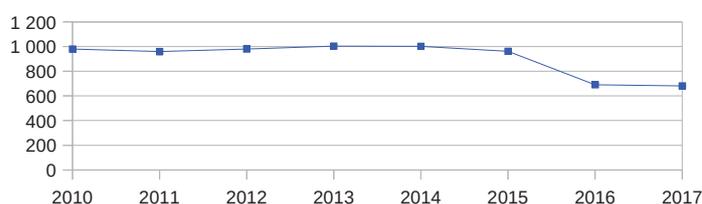
Stabilité des subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement versées représentent 2,1 M€ et sont réparties entre :

- Les associations sportives, culturelles, humanitaires, ... pour un montant de 682 K€ en très légère baisse par rapport à 2016.

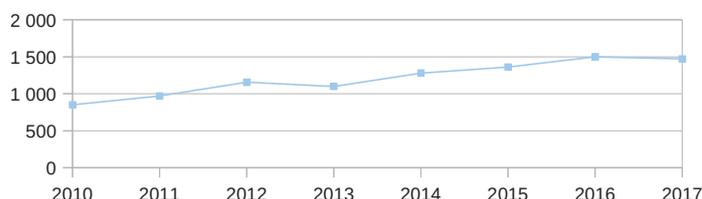
Pour rappel, la baisse très forte des subventions constatée entre 2015 et 2016 correspond à la suppression de la subvention à l'OMAJ en raison de la reprise en gestion municipale des activités en faveur de la jeunesse .

Subventions aux associations



- Le CCAS pour un montant de 1,47 M€ très légèrement inférieur à 2016 (1,5 M€) qui évolue en fonction de la participation de la CAF, de ses activités et des besoins d'équilibre du budget d'une année sur l'autre.

Subvention au CCAS



En ce qui concerne les budgets annexes, les dépenses d'exploitation cumulées des budgets eau et assainissement sont en légère baisse par rapport à 2016.

La Régie Municipale des Eaux poursuit sa politique de développement des travaux en interne et la mise en place engagée en 2015 des moyens humains et matériels nécessaires à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

On constate que tout en continuant cette politique, le service arrive à maintenir les dépenses nécessaires au fonctionnement du service et à l'amélioration des réseaux au même niveau qu'en 2016.

Quant aux dépenses de personnel, elles sont en très légère augmentation sur l'eau mais stables sur l'assainissement.

Cette volonté d'internalisation des missions se traduit par une diminution du recours à la sous-traitance et de facto des dépenses d'investissement.

AR PREFECTURE

006-210600847-20180322-DLB62_22-DE
Reçu le 26/03/2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

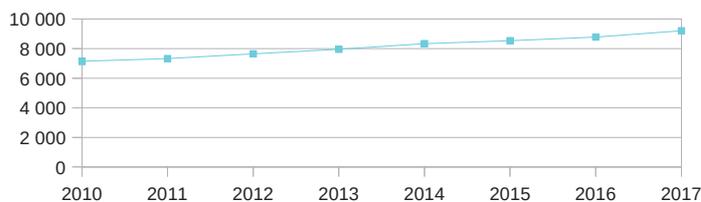
Les intérêts de remboursement de la dette, en diminution par rapport à 2016 représentent seulement 2,1 % des dépenses d'exploitation sur ces budgets.

Le budget des pompes funèbres n'appelle pas de commentaires particuliers et dégage un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité budgétaire de ce service.

Enfin, les dépenses du budget des transports comprennent essentiellement les charges de personnels nécessaires au fonctionnement de la régie des transports.

2 - Les dépenses de personnel

En 2017, les dépenses de personnel se sont élevées à 9,2 M€ pour le budget principal, en augmentation de 4,78 % par rapport à 2016.

Dépenses de personnel

Détail des principales dépenses de personnel - partie rémunération Par budget	2017		
	Commune	Eau/Assainissement	Transports
Stagiaires et titulaires			
Rémunération principale	4 335 181 €	661 928 €	44 155 €
Primes et indemnités	1 014 831 €	136 410 €	8 618 €
Heures supplémentaires	60 679 €	27 051 €	1 708 €
Non titulaires contractuels			
Rémunération principale	577 188 €	69 101 €	17 809 €
Primes et indemnités	94 172 €	11 448 €	2 571 €
Heures supplémentaires	3 973 €	2 856 €	
Emplois d'avenir			
Rémunération principale	150 662 €		
Primes et indemnités	6 075 €		
Heures supplémentaires	606 €		
CUI - CAE			
Rémunération principale	139 984 €	37 419 €	
Primes et indemnités	4 567 €	5 446 €	
Heures supplémentaires	1 612 €		

Stabilité des effectifs

	2014	2015	2016	2017
Titulaires	243	241	237	241
Non Titulaires	51	53	65	58
Total	294	294	302	299

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Cette évolution des dépenses de personnel s'explique par plusieurs phénomènes :

- Les effets du glissement vieillesse technicité intégrant notamment l'ancienneté et les promotions par avancements de grades et échelons auquel il faut ajouter les obligations incombant à l'employeur tels que les validations de services retraites, la protection sociale complémentaire obligatoire et des carrières accélérées par le protocole d'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations ont représenté une dépenses d'environ 60 K€, à laquelle il faut ajouter les reclassements de agents suite à la réforme du statut des catégories C et B pour un montant de 92 K€.
- L'évolution du régime indemnitaire des agents communaux qui a progressé en 2017 de 40 K€ par rapport à 2016.
- L'évolution de la valeur du point 2016 qui se répercute en totalité sur l'année 2017, soit une dépense supplémentaire de 20 K€ et celle de 2017 représentant un montant de 40 K€.
- Les élections ayant eu lieu en de 2017 correspondant à une dépense de 25 K€
- Les recrutements d'animateurs supplémentaires pour répondre aux normes d'encadrement des enfants dans les structures périscolaires, plus celui d'un aide agriculteur pour la ferme agricole de Haute Combe représentant un montant de 66 K€ par rapport à 2016.
- Diverses dépenses de personnel (remplacements d'agents absents, travail supplémentaire de la Police Municipale en lien avec le plan vigipirate, développement des activités en faveur de la jeunesse, agents contractuels pour la maison d'éducation à l'alimentation durable financés par le FEDER et des fondations privées dans le cadre de plusieurs programmes européens) représentant un montant de 90 K€.

Pour 2017, les effectifs se répartissent de la façon suivante :



Le nombre de contrats aidés, a été drastiquement réduit par l'État au cours de l'année 2017. Cette évolution a ainsi restreint les marges de manœuvres des collectivités, auparavant fortement incitées à recruter ces contrats.

La commune a vu fondre le nombre de ces contrats passés du nombre de 26 en 2017, puis à 12 en début d'année 2018.



3 - Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	Taux d'évolution								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Recettes réelles de fonctionnement	15 641	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	17 288	5,47 %
• Impôts et taxes	9 338	9 734	9 672	9 906	10 550	10 475	11 070	11 888	7,39 %
• Dotations et participations	2 488	2 457	2 260	2 570	2 337	2 011	1 459	1 608	10,21 %
Dont DGF	1 370	1 350	1 328	1 309	1 197	886	553	292	- 47,18 %
• Produits des services	1 629	1 663	1 646	1 739	1 629	1 673	1 701	1 749	2,84 %
• Autres Produits de gestion courante	324	371	499	342	417	348	370	415	12,25 %
• Autres recettes	1 861	1 931	333	1 316	1 364	3 095	992	1 628	64,11 %
Dont Produits des cessions	804	618	0	902	593	2 138	249	1 112	346,58 %

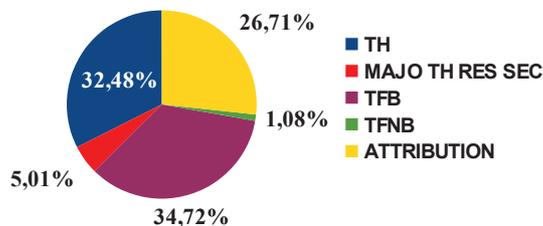
Le chapitre « impôts et taxes » est en augmentation de 7,39 % par rapport à 2016.

Plusieurs phénomènes expliquent cette évolution :

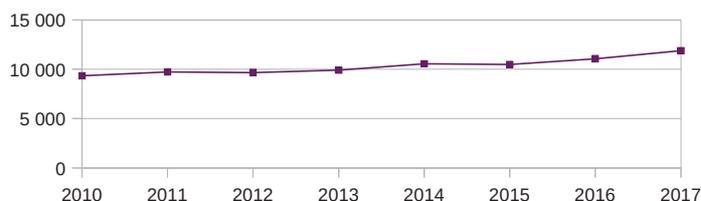
- Le dynamisme des bases combiné à l'évolution des taux communaux a généré 241 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2016.
- La majoration du taux de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale a engendré une recette supplémentaire de 398 K€ par rapport à 2016.
- Les droits de mutation ont été en augmentation de 92 K€ par rapport à 2016.

Il est à noter que les impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) sont la première source de revenus pour la Commune et représentent 41,3 % du total des recettes de la Commune.

La fiscalité, y compris le reversement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse a représenté 10,2 M€ de recettes en 2017.



Enfin la taxe communale sur l'électricité représente une recette de 360 K€ pour 2017, identique à celle de 2016.

Impôts et taxes

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Depuis 2013, les dotations et participations sont en baisse constante, mais pour 2017 cette tendance est inversée avec une augmentation de 150 K€ par rapport à 2016.

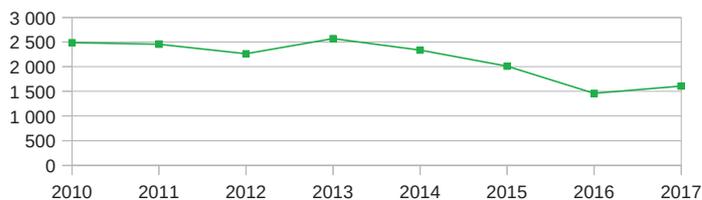
Cette situation est due à deux facteurs combinés et contradictoires :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est pour la 8ème année consécutive en baisse. Pour 2017, cette recette est de 292 K€, soit 260 K€ de moins par rapport à la DGF 2016.
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales est très supérieure en 2017 et enregistre une recette supplémentaire de 347 K€ par rapport à 2016.

Après analyse de ce phénomène, il a été constaté que les sommes versées en 2016 étaient anormalement faibles et que la CAF a régularisé la situation en 2017.

Pour information, depuis 2010, la participation de la CAF a été en moyenne de 800 K€.

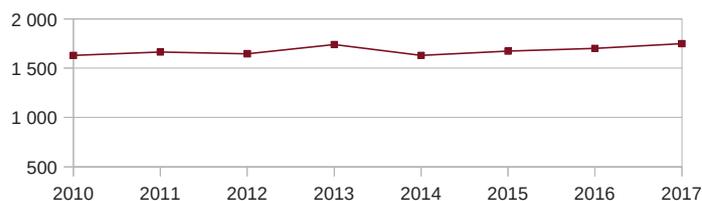
Dotations et participations



Les produits de services, comprenant les recettes des prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance due par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles ainsi que les remboursements des budgets annexes ... sont en augmentation en 2017 de 48 K€.

Globalement ces recettes sont plutôt stables sur la période 2010/2017.

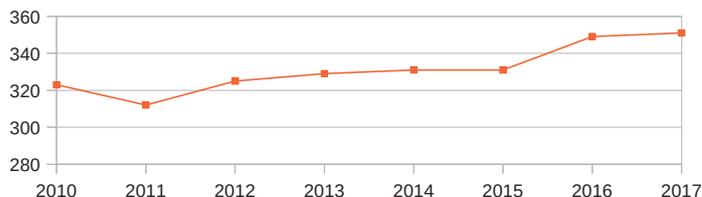
Produits des services



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Les autres produits de gestion courante, correspondant aux locations du parc immobilier de la Commune et produits exceptionnels, sont en augmentation par rapport à 2016.

Si les loyers perçus sont stables, la Commune a perçu une recette exceptionnelle de 39 K€ de la part de 2 entreprises condamnées par jugement dans le cadre de défauts d'étanchéité constatés sur le bâtiment de la Donation Honnegger.

Revenus des immeubles

Les autres recettes comprennent principalement :

- Les remboursements de rémunérations du personnel communal qui sont en très forte baisse en raison de l'arrêt brutal de la participation financière de l'Etat au financement des contrats aidés, la recette passant de 338 K€ en 2016 à 213 K€ en 2017.
- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2016 d'un montant de 108 K€.
- Le produit des cessions réalisées en 2017 pour un montant total de 1,12 M€ dont 330 K€ au titre de la vente de la villa « Grand jardin village », situé allée du Claus à un particulier et 780 K€ correspondant à la dation de la crèche « ptits bout en train » et la salle communale attenante situées allée des écoles au rez de chaussée de l'immeuble de logements sociaux « Le Maupassant.

En ce qui concerne l'Eau et Assainissement, les recettes proviennent majoritairement de la vente d'eau aux usagers de la Régie Municipale des eaux. Cette recette d'un montant de 3,5 M€ est stable par rapport à 2016.

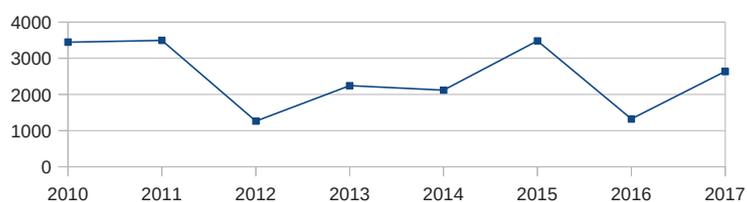
En ce qui concerne le budget des pompes funèbres, les recettes concernent la vente de caveaux et les prestations relatives aux opérations funéraires.

Le financement du budget des transports est assuré par une subvention du budget de la Commune.

4 - La capacité d'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros									Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
• Recettes réelles de fonctionnement	15 641	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	17 288	10,87 %
• Dépenses réelles de fonctionnement	12 197	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	14 655	2,69 %
• Épargne brute	3 444	3 492	1 258	2 243	2 117	3 480	1 321	2 633	99,31 %
• Amortissement du capital	1 090	1 207	761	833	861	1 789	998	2 665	167,03 %
• Épargne nette	2 363	2 291	504	1 416	1 263	1 698	323	- 32	- 109,90 %

Du fait du remboursement anticipé de deux prêts pour un montant total de 1,59 M€ augmentant significativement l'amortissement du capital de la dette, l'épargne brute est totalement affectée à ce remboursement, traduisant ainsi la volonté de la Commune de réduire l'endettement ainsi que les frais financiers.

Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute

5 - Les dépenses d'équipement

Budget principal en milliers d'euros										Moyenne s/la période
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	2017/2010
• Frais d'études, logiciels, ...	108	131	98	75	72	219	75	48	826	103
• Acquisitions (terrains, matériels, Véhicules, ...)	438	424	197	2 004	280	443	939	1 243	5 968	746
• Travaux Bâtiments	920	596	913	1 085	704	1 236	2 263	1 710	9 427	1 178
• Travaux voirie	1 064	1 990	1 329	921	1 171	740	570	758	8 543	1 068
• Total des dépenses d'équipement	2 530	3 141	2 537	4 085	2 227	2 638	3 847	3 759	24 764	3 095

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur l'exercice 2017, on peut citer la construction des vestiaires du Stade et la réhabilitation de l'ancien laiterie, et à une moindre échelle les travaux de voirie communale et d'aménagement de la corniche Bénard, les aménagements d'espaces verts, la réhabilitation de la maison « LAUGERIE » au sein du domaine de Haute Combe, les travaux d'aménagement et d'amélioration dans les crèches, la création de bureaux au 1^{er} étage de la mairie annexe,

En ce qui concerne les budgets de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'investissements 2017 en matière de travaux concernent la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de l'amélioration du rendement des réseaux, ainsi que les travaux sur la station de la foux et la station d'épuration.

Le niveau des investissements réalisés est faible en comparaison de l'importance des réseaux sur le territoire communal, la Régie Municipale des Eaux poursuit depuis plusieurs années sa politique de développement du recours à ses équipes techniques afin d'assurer un maximum de travaux en interne. Cette démarche, moins coûteuse que la sous-traitance extérieure, permet également une souplesse dans la gestion des chantiers et une meilleure réactivité du service dans ses interventions.

Il est à noter que, pour la 5^{ème} année consécutive, la Régie Municipale des Eaux n'a pas eu recours à l'emprunt en 2017 et a pu autofinancer ses investissements.

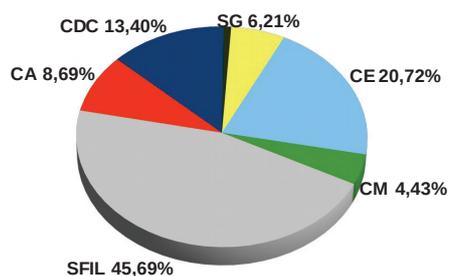
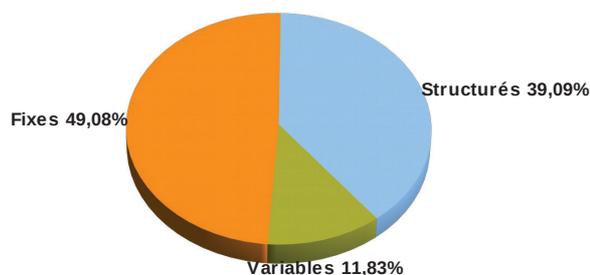
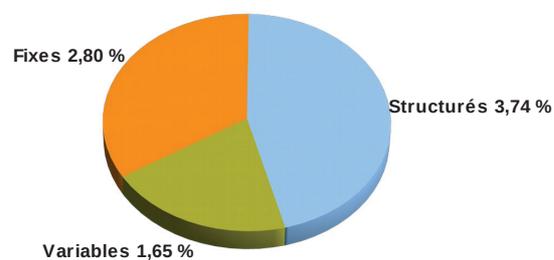
Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

6 – Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2017

L'encours de la dette

Budget principal en milliers d'euros									Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
• Encours de la dette	16 966	15 758	15 998	16 729	16 628	15 986	16 327	16 097	- 1,41 %
• Annuité de la dette (capital + intérêts)	1 665	1 779	1 411	1 483	1 531	2 385	1 721	3 181	106,69 %
Dont remboursement de prêts par anticipation	500	500	0	0	0	865	0	1 593	
• Emprunts réalisés	0	0	1 000	1 565	760	785	1 520	2 435	62,33 %
• Durée résiduelle moyenne	17 ans 11 mois	17 ans 3 mois	16 ans 3 mois	14 ans 5 mois	13 ans 9 mois	13 ans 5 mois	13 ans 4 mois	12 ans 10 mois	
• Taux moyen	3,286 %	4,071 %	4,078 %	4,186 %	3,565 %	3,385 %	3,14 %	3,05 %	

La répartition des emprunts

18 prêts répartis entre 8 organismes bancaires**Répartition par types de taux****Taux moyen par types de taux**

Les Indicateurs

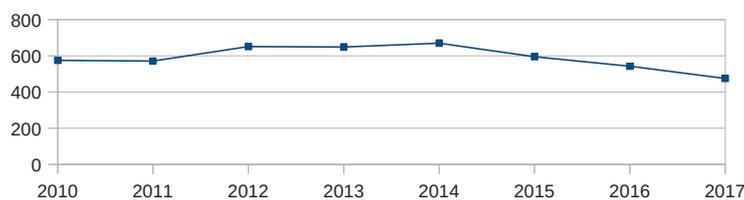
Budget principal

	2014	2015	2016	2017	Moyenne nationale 2016
• Encours de la dette/habitant	1 580 €/hab	1 485 €/hab	1 598 €/hab	1 635 €/hab	918 €/hab
• Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	7,85 ans	4,49 ans	12,36 ans	6,11 ans	4,87 ans
• Annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement	10,74 %	8,62 %	9,87 %	8,94 %	9,66 %

(Source : DGFIP tableaux financiers 2016)

La Commune profite de conditions de marchés des crédits encore favorables pour contracter des emprunts à des taux d'intérêt bas permettant de diminuer son taux d'intérêt moyen à 3,05 % pour 2017, ce qui engendre de facto une baisse du remboursement des intérêts.

Remboursement des intérêts de la dette



La composition de la dette des produits structurés

Dans le cadre d'un réaménagement de sa dette en 2008, la Commune a contracté trois prêts comprenant une phase à taux fixes garantis pendant 3 ans, puis une phase structurée jusqu'à la fin des contrats.

- Prêt n° 2008062 contracté auprès de la Caisse d'Épargne

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 1,44 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe garanti à 2,61%
- A partir de 2012, taux indexé sur le taux interbancaire LIBOR DOLLAR 12 MOIS

La Commune continuera de bénéficier du taux de 2,61 % en 2018.

- Prêt n° MPH254657EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 3,05 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2033 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,30%
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre le cours de change DOLLAR/FR.SUISSE

La Commune, après avoir bénéficié d'un taux normal de 3,30 % en 2017, verra son taux passé à 4,27 % en 2018.

AR PREFECTURE

006-210600847-20180322-DLB62_22-DE
Reçu le 26/03/2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

- Prêt n° MPH254661EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 1,8 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,59 %
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts de la zone EURO

La Commune continuera de bénéficier d'un taux normal de 3,59 % en 2018.

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

1 - La Fiscalité

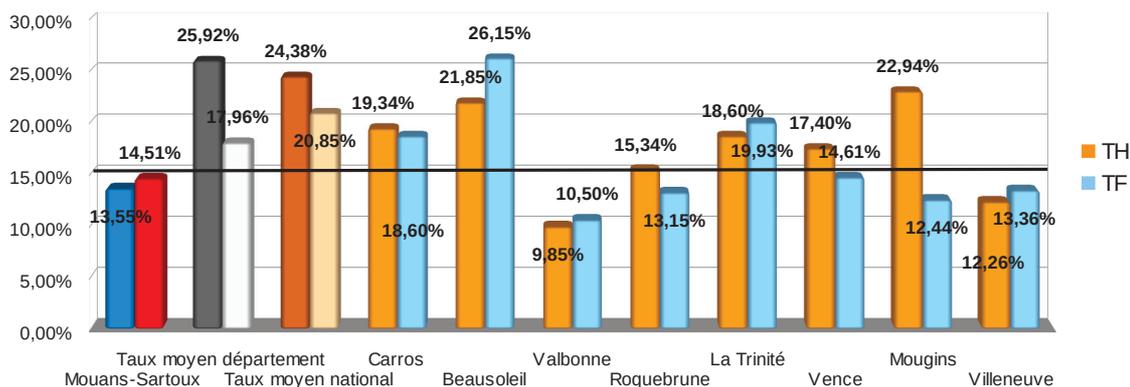
Rappel de la fiscalité 2017

Budget principal

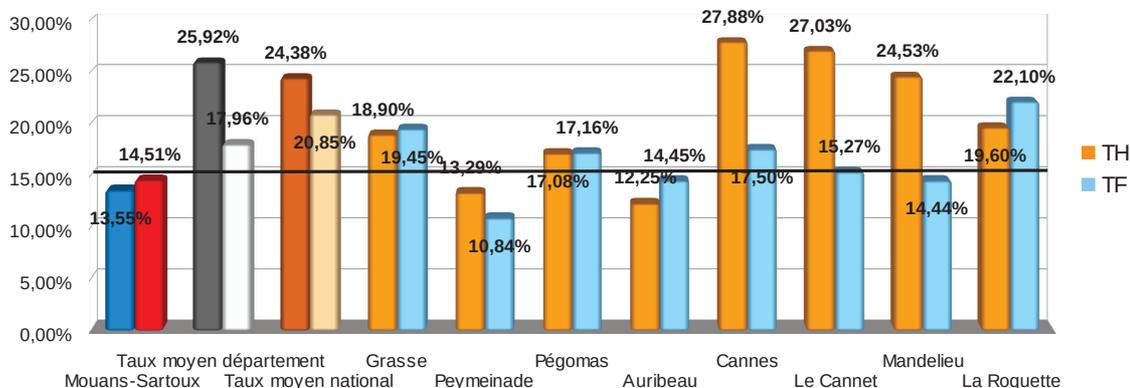
	Bases définitives	Produits définitifs
• Taxe d'habitation	24 147 921 €	3 272 043 €
• Majoration taxe d'habitation sur résidences secondaires	6 207 349 €	504 658 €
• Taxe foncier bâti	24 107 025 €	3 496 958 €
• Taxe foncier non bâti	211 053 €	108 355 €
TOTAL	48 465 999 €	7 382 014 €

Les taux d'imposition à Mouans-Sartoux en 2017 restent globalement inférieurs aux taux des communes du département de même strate démographique et des communes voisines et nettement inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.

Comparatif des taux de fiscalité 2017 des communes de 10 à 20 000 hab.



Comparatif des taux de fiscalité 2016 des communes voisines



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Jusqu'en 2017, la revalorisation des bases de fiscalité faisait l'objet d'un amendement du gouvernement. A partir de 2018, cette revalorisation est automatiquement indexée sur l'inflation constatée l'année N-1.

L'inflation étant de 1,012 % pour l'année 2017, les bases fiscales évolueront donc de 1,012 % en 2018.

Evolution de la revalorisation des bases fiscales

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,80 %	1,60 %	2,50 %	1,20 %	2,00 %	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,012 %

Au moment de l'élaboration de ce rapport, les services fiscaux n'ont pas communiqué les bases de fiscalité prévisionnelles pour l'exercice 2018.

Les services de la Direction des Finances ont donc simulé les bases prévisionnelles en tenant compte de cette évolution de 1 %, le produit supplémentaire attendu serait donc, sans augmentation des taux de 2018, estimé à 70 K€ maximum.

Estimation des bases et produits 2018 des taxes ménages à taux constant

Budget principal			
	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
• Bases prévisionnelles 2018 estimées	24 389 400 €	24 348 095 €	213 164 €
• Taux 2017	13,55 %	14,51 %	51,34 %
• Produit fiscal 2018 à taux constant estimé	3 304 764 €	3 532 909 €	109 438 €

Sur ces bases estimées, si la Commune décidait une augmentation du taux de fiscalité de 1 % en 2018, le produit supplémentaire serait d'environ 69 K€.

Simulation des taux de fiscalité

	Taux 2018 identiques à 2017	Taux augmentés de 1 %	Taux augmentés de 2 %	Taux augmentés de 3 %	Taux augmentés de 4 %
• Taxe d'habitation	13,55 %	13,69 %	13,82 %	13,96 %	14,09 %
• Taxe foncier bâti	14,51 %	14,66 %	14,80 %	14,95 %	15,09 %
• Taxe foncier non bâti	51,34 %	51,85 %	52,37 %	52,88 %	53,39 %

En ce qui concerne la majoration du taux de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, la Commune applique depuis 2017 un taux majoré de 60 %.

En 2018, le produit fiscal attendu de cette majoration est estimé à 509 K€ pour la Commune.

Pour revenir à la réforme de la taxe d'habitation, le dispositif pour la période 2018/2020 est relativement détaillé dans la loi de finances (voir page 6 du rapport).

Il convient toutefois de rester vigilant sur le futur mécanisme de « limitation des hausses des taux » mentionné dans le projet de loi de finances 2018 qui devrait être présenté par le gouvernement lors des prochaines conférences nationales des territoires.

Autre point de vigilance, cette réforme de la taxe d'habitation est annoncée comme une première étape d'une refonte globale de la fiscalité locale.

2 - La dotation globale de fonctionnement

L'effort de redressement des finances publiques imposé par L'État, en réduisant de manière historique les dotations aux collectivités et plus particulièrement la DGF, s'est achevé en 2017 .

On aurait pu penser qu'en 2018, les collectivités percevraient une DGF équivalente à celle de 2017, mais il faut s'attendre pour certaines à encaisser une nouvelle baisse.

L'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités est gelé en valeur en 2018, mais sous l'effet combiné de l'augmentation des dotations de solidarité urbaine et de l'accroissement des fusions de communes, la répartition globale de cette enveloppe entre les collectivités est remise en cause et cela devrait engendrer une diminution de la DGF.

Concrètement, cela devrait se traduire par une baisse estimée à 100 K€ en 2018.

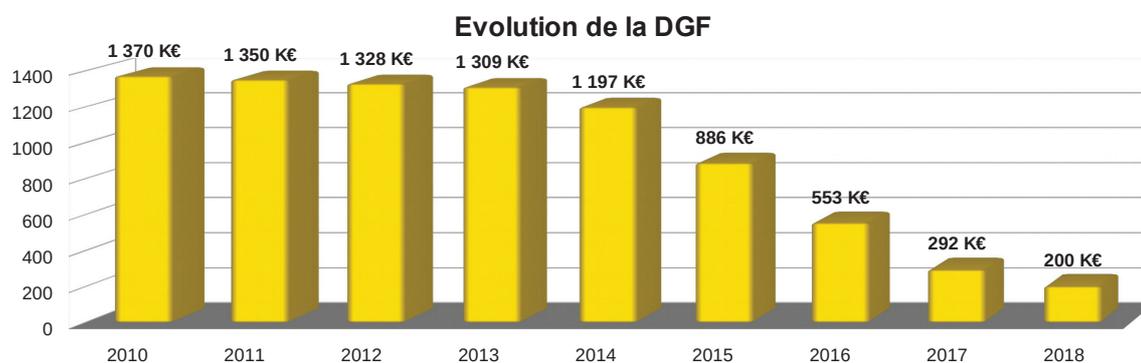
Sur la période 2014/2017 la perte de recettes cumulées de la DGF a été de 2,3 M€ pour la Commune de Mouans-Sartoux.

Budget principal

	2014	2015	2016	2017
• Baisse de la DGF en 2014	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€
• Baisse de la DGF en 2015		- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€
• Baisse de la DGF en 2016			- 334 K€	- 334 K€
• Baisse de la DGF en 2017				- 260 K€
• Perte de la DGF par rapport à 2013	- 112 K€	- 423 K€	- 757 K€	- 1 017 K€
• Perte de recettes cumulée sur la période 2014/2017				- 2 309 K€

La perte de recettes cumulée en tenant compte de l'exercice 2018 s'élève à 3,4 M€.

En 2018, la DGF devrait représenter moins de 1,5 % des recettes de fonctionnement de la Commune.



AR PREFECTURE

006-210600847-20180322-DLB62_22-DE
Reçu le 26/03/2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

3 - Les autres recettes

L'évolution des droits de mutation en 2016 et 2017 a été nettement supérieure aux recettes perçues sur la période 2012/2015.

Les différents indicateurs relatifs à la reprise de l'immobilier et aux transactions financières dans ce domaine laissent penser que cette situation pourrait perdurer.

Par conséquent, la Commune envisage d'inscrire une prévision budgétaire supérieure à celle de 2017 à hauteur de 900 K€, voire 950 K€.

Les produits du domaine et autres recettes liées aux prestations de l'Enfance (Restauration scolaire, ALSH, ...) devraient être légèrement supérieurs à ceux de 2017.

La Caisse d'Allocations Familiales, si on fait une moyenne des exercices 2016 et 2017, ayant rétabli un montant de sa participation plus conforme à la réalité du terrain, et même s'il convient de rester prudent, les services estiment que le financement attendu devrait se situer autour de 800 K€ en 2018.

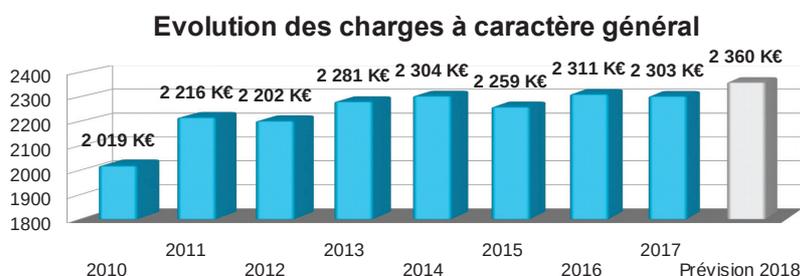
4 - Les dépenses de fonctionnement

Les charges générales de fonctionnement

Si les dépenses permettant le fonctionnement des services ont été maîtrisées en 2017, le projet de budget 2018 doit tenir compte de l'augmentation connue des tarifs de l'énergie et du carburant, mais également des frais d'entretien et de maintenance des nouveaux locaux de l'ancienne laiterie (salle de danse, maison des jeunes mouansois, ..).

La Commune a engagé depuis plusieurs années un travail avec l'ensemble des services qui a permis de contenir ce poste budgétaire mais pour 2018, l'évolution des dépenses détaillée ci-dessus ne peut être absorbé sans une augmentation du chapitre 011 estimée à 50 K€.

La prévision devrait être d'environ 2,36 M€ au budget 2018, soit une évolution de 2,4 % par rapport à 2017.



Les dépenses de personnel

Les ressources humaines constituent le principal poste de dépenses de la collectivité.

Au sein d'une commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité : les agents affectés à l'éducation représentent ainsi 138 postes sur les 304 agents communaux, les postes destinés à l'amélioration du cadre de vie (intégrant les agents des directions des bâtiments et des espaces publics) emploient 52 agents.

Les grandes politiques de proximité mises en œuvre au profit des mouansois emploient donc de nombreux professionnels qui contribuent à la qualité des services publics rendus.

En 2017, les effectifs de la collectivité sont restés globalement stables. La Commune est parvenue à cette maîtrise du nombre d'agents malgré les besoins exprimés par les services.

Sous l'effet d'une politique menée au niveau national ayant conduit à réformer le cadencement des carrières avec la réforme des parcours, des carrières et des rémunérations (PPCR), les agents municipaux en poste ont bénéficié de mesures favorables à leur carrière et à leur retraite.

Si le nouveau gouvernement a fait montre de davantage de modération, en gelant les effets de la PPCR ou le point d'indice, il n'en demeure pas moins que les mesures à l'encontre des emplois aidés ont des conséquences directes sur le budget de la commune.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

En ce qui concerne l'année 2018, les dépenses prévues au budget sont en augmentation de 2,64 % par rapport au réalisé de 2017.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Les obligations statutaires et réglementaires qui incombent à la Commune : validations de services retraites, la protection sociale complémentaire obligatoire.
- Le traditionnel glissement vieillesse technicité qui s'accélère notamment au niveau des avancements de grades suite à la refonte des carrières (+ 60 K€).
- Les emplois nouveaux et/ou agents sur une année complète (animateurs pour répondre aux normes d'encadrement, emplois civiques, Aide agriculteur sur 1 année entière, programme national alimentation, directeur jeunesse,...) (+ 176 K€) subventionnés en partie
- La valeur du point d'indice 2017 sur 1 année entière (+ 7 K€)

La masse salariale devrait représenter 56 % du budget de fonctionnement et constituer un poste difficilement compressible à court terme compte tenu de l'âge moyen des effectifs employés qui est de 44 ans. Ce poste de dépense doit ainsi faire l'objet d'un suivi permanent, il convient en conséquence de réévaluer constamment l'utilité des services rendus.

Afin de contenir l'évolution des dépenses de personnel à ce niveau, la Commune devra engager en parallèle d'importants efforts de gestion.

Afin d'adapter le pilotage des ressources humaines, la municipalité va s'efforcer de maîtriser plusieurs leviers :

- **la réduction de l'absentéisme**, à travers une politique de gestion financière des absences maladie plus réactive puisque désormais ces absences sont déduites le mois suivant leur constat, alors qu'auparavant elles étaient déduites avec un an de décalage. Cette modification permet de rendre moins abstrait les réductions consécutives aux maladies sur le régime indemnitaire des agents.

Par ailleurs la commune ne reconnaît plus de manière automatique les accidents de trajet qui sont désormais systématiquement présentés pour avis en Commission de Réforme, afin d'éviter d'éventuels abus dans le domaine.

- **le non remplacement de certains départs** en retraite, les mobilités internes et les reclassements professionnels, favorisés notamment par un effort de redéploiement des compétences.

Par ailleurs, la recherche d'efficience conduit à nous interroger sur les pratiques et les organisations pour réaffecter les ressources vers les services considérés comme prioritaires.

Enfin, la Commune, comme bon nombre de collectivités, devra continuer à développer des projets de mutualisations comme elle l'a déjà fait dans certains domaines, par exemple entre les finances de la Commune et du CCAS il y a 2 ans.

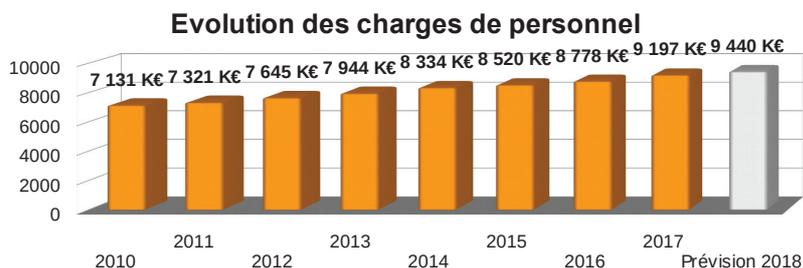
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Cette réflexion se poursuivra et s'amplifiera au cours des prochaines années.

Principaux facteurs concourant à l'augmentation des dépenses de personnel en 2018 par rapport à 2017

	Montant
Eléments extérieurs imposés	
Estimation impact supplémentaire valeur du point d'indice 2017	+ 7 000 €
Eléments mécaniques d'augmentation	
Glissement vieillesse technicité 2017	+ 20 000 €
Glissement vieillesse technicité 2018	+ 40 000 €
Recrutements	
Emploi programme national alimentation (subventionné)	+ 25 000 €
Emploi directeur service jeunesse sur 1 année entière	+ 11 000 €
Emploi animateurs supplémentaires sur 1 année entière	+ 80 000 €
Emploi aide agriculteur sur 1 année entière	+ 11 000 €
Services civiques (subventionnés)	+ 13 000 €
Emplois remplacements divers et agents absents	+ 36 000 €

L'ensemble de ces mécanismes devraient engendrer une évolution des charges de personnel de 243 K€ par rapport à 2017.



Durée effective du travail

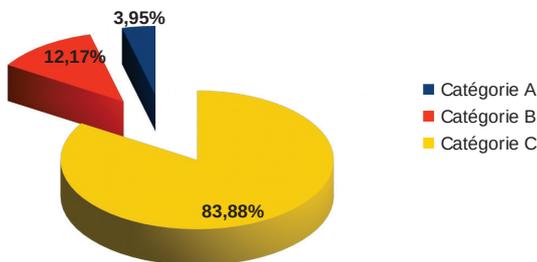
Un protocole transpose le cadre fixé par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

La durée de référence du travail effectif des agents de la mairie de Mouans-Sartoux est fixée à 35 heures par semaine ou une durée annuelle de 1 607 heures.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

En 2018 les effectifs seront répartis de la manière suivante :

Répartition par catégories statutaires



Répartition par Direction (tous budgets confondus)

	Nombre d'agents	Pourcentage
Affaires culturelles	18	5,92 %
Cabinet, Développement économique, protocole, communication	4	1,31 %
Eau et Assainissement	22	7,23 %
Enfance/jeunesse	138	45,40 %
Affaires financières et réglementation	9	2,96 %
Informatique	3	0,99 %
Juridique	1	0,33 %
Police Municipale	19	6,25 %
Ressources humaines, population	10	3,29 %
Direction générale	6	1,97 %
Services techniques	52	17,10 %
Sports, fêtes, vie associative	16	5,26 %
Urbanisme	6	1,97 %
TOTAL	304	

Pas de prélèvement de la loi SRU

Pour la 4ème année consécutive, la Commune sera dispensée en 2018 des pénalités prévues par la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux.

En effet, les dépenses déductibles de l'exercice 2015 et 2016, relatives aux engagements réalisés par la Commune en matière de création de logements sociaux et de réalisation d'aire des gens du voyage, sont nettement supérieures au montant des pénalités.

Le montant des dépenses déductibles excédentaires restant à reporter de 614 K€, notifié par le Préfet des Alpes Maritimes dans son courrier en date du 20 février 2017, devrait également éviter à la Commune le paiement de pénalités sur l'exercice 2019.

Les subventions

Consciente du rôle essentiel joué par le monde associatif, la Commune continuera d'apporter son aide logistique tout au long de l'année aux associations dans tous les domaines, sportifs, culturels, humanitaires, sociaux, festifs et événementiels, ... en maintenant l'enveloppe des subventions au même niveau que 2017.

La subvention versée au CCAS, prévue à hauteur de 1,5 M€, sera quant à elle légèrement supérieure à celle prévue en 2017.

Baisse des intérêts de la dette

Les intérêts de la dette seront en baisse de 20 K€ par rapport à 2017.

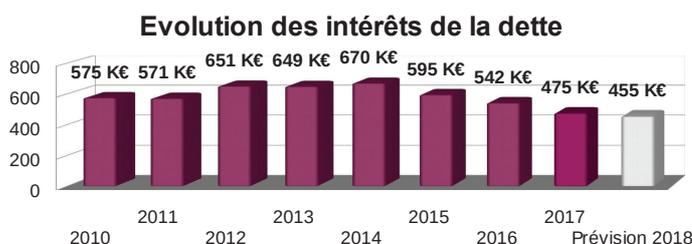
La Commune a fait ces dernières années plusieurs opérations de remboursements de prêts par anticipation afin de sortir de conditions de taux élevés.

Dans le même temps, elle a contracté des emprunts nouveaux pour financer ses investissements à des taux très attractifs, notamment pour financer en 2017 les travaux de l'ancienne laiterie et des vestiaires du stade avec deux emprunts pour un montant total de 2,4 M€ à des taux inférieurs à 1 %.

En conséquence, le remboursement des intérêts de la dette est en diminution depuis trois ans et se poursuivra en 2018.

La situation très favorable des marchés financiers permet également à la Commune de bénéficier de taux actuels très faibles sur ses emprunts à taux variables.

Le remboursement de ces intérêts devrait être de 455 K€ en 2018.



En ce qui concerne les budgets annexes de l'eau et l'assainissement, ils devraient s'équilibrer à hauteur de 5,4 M€, les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés de la Régie Municipale des Eaux étant estimées pour 2018 à environ 3,2 M€.

Le budget des Transports devrait s'équilibrer à hauteur de 110 K€, financé essentiellement par la subvention du budget de la Commune.

Le budget des Pompes Funèbres, dont les recettes proviennent essentiellement de la vente de caveaux, estimée à 15 K€ en 2018, devrait s'équilibrer en fonctionnement à hauteur de 36 K€.

AR PREFECTURE

006-210600847-20180322-DLB62_22-DE
Reçu le 26/03/2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

5 - Les orientations en matière d'investissements

En ce qui concerne le budget de la Commune, le résultat du compte administratif 2017 du budget de la Commune permet de dégager un autofinancement de 1,4 M€ pour le financement des programmes d'investissements 2018.

Les priorités d'investissements

Les investissements en 2018 prévoient les travaux d'amélioration thermique de l'école Orée du Bois estimés à 560 K€ et subventionnés à hauteur de 400 K€ par les « Certificats Economie Energie » (CEE) grâce au contrat local TEPCV, les travaux d'aménagement dans les écoles (130 K€), les travaux d'aménagement de 2 hangars et d'amélioration thermique du bâtiment de Haute Combe (86 K€).

Les travaux d'amélioration de la voirie communale (660 K€) comprennent les aménagements de l'avenue de la Quiéra (180 K€), l'agrandissement du parking du CAM chemin des Plantiers (100 K€) et de celui de l'ancienne laiterie (80 K€), la reprise des trottoirs de l'avenue Marcel Journet (20K€) et le marché annuel de voirie permettant de traiter divers voies et réseaux (250 K€).

Les travaux d'installation de la vidéoprotection démarreront en 2018 et sont inscrits en travaux divers VRD à hauteur de 100 K€ (coût total des travaux 200 K€).

En ce qui concerne les autres programmes, devraient être prévus les travaux d'aménagement des espaces verts (12 K€), les travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales (55 K€), les travaux annuels de signalisation routière (63 K€) et d'éclairage public (50 K€).

Il sera également prévu des crédits pour les acquisitions de matériels et outils nécessaires au fonctionnement des services de la Commune (ordinateurs, mobiliers, camions, véhicules et vélos électriques, mobiliers urbains , ...) et aux actions de développement des démarches dans le domaine de l'alimentation dans les écoles pour un montant total de 420 K€.

Autres investissements

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,1 M€ auquel il faut ajouter le remboursement par anticipation d'un prêt contracté auprès du Crédit Mutuel en 2012 d'un montant de 650 K€

6 - Le financement des investissements

Le financement des investissements devrait être assuré par l'autofinancement à hauteur de 1,1 M€ et le prélèvement de 1,4 M€ sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017.

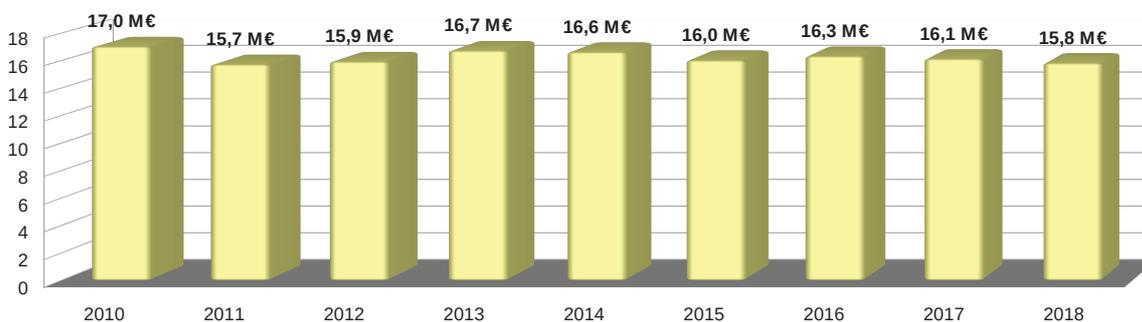
Parmi les autres recettes permettant de financer les investissements, sont prévus le versement du fonds de compensation à la TVA, sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles réalisées en 2017, pour un montant d'environ 430 K€, la taxe d'aménagement à hauteur de 250 K€ et le produit des amendes de police (104 K€).

Les participations des organismes départementaux, régionaux, nationaux, intercommunaux sous forme de subventions viendront compléter le financement des investissements à hauteur d'environ 570 K€.

La Commune prévoit également la vente de la propriété « ex.crèche des Cèdres » pour un montant de 370 K€ qui n'a pu être réalisée en 2017.

Afin de compléter le financement des investissements, Il est envisagé la possibilité de recourir à un emprunt pour 2018 qui ne devrait pas dépasser 1,5 M€.

**Simulation de l'évolution de l'encours de dette
avec 1,5 M€ d'emprunt en 2018**



Dans cette hypothèse d'emprunt à hauteur de 1,5 M€ en 2018, si on tient compte du remboursement normal du capital de la dette pour 1,1 M€ et du remboursement par anticipation du prêt au Crédit Mutuel pour 650 K€ prévus au budget, la Commune devrait se désendetter à hauteur de 300 K€ à la fin de l'exercice 2018 et ainsi poursuivre son désendettement.

IV - CONCLUSION

En s'attaquant à l'autonomie financière des Collectivités par la fixation d'objectifs d'évolution des dépenses et en réformant de façon unilatérale la fiscalité locale, l'État remet sérieusement en cause l'existence même des Communes.

Les contraintes déjà très fortes imposées par le gouvernement précédent avec la baisse historique des dotations de l'État aux collectivités avaient considérablement affaibli les marges de manœuvre budgétaires et financières des Communes.

Il s'agit là d'un nouveau coup dur porté aux élus locaux qui œuvrent, tant bien que mal, pour maintenir un service public de qualité à l'attention de la population.

Malgré cela, un excédent vient clôturer positivement l'exercice 2017 tandis que la Commune poursuit ses engagements politiques envers la population en préservant et développant les richesses qui font de Mouans-Sartoux « une ville où il fait bon vivre » :

- Un lien social fort avec la population
- Un soutien actif à la vie associative, culturelle et sportive
- Une restauration scolaire 100% bio et locale
- Un service et des équipements publics de qualité
- Une vie économique dynamique
- Une activité événementielle riche

Le budget Primitif 2018 qui sera présenté aux membres du conseil municipal dans le courant du mois d'avril traduira dans les chiffres l'ambition de rendre un service de haute qualité à la population et particulièrement aux plus jeunes et aux plus fragiles tout en :

- Maîtrisant les charges à caractère général
- Poursuivant le désendettement en réduisant la durée résiduelle de la dette
- Veillant à ce que les taux de fiscalité restent inférieurs aux moyennes départementales et nationales